

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le **07 DEC. 2022**

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 13 décembre 2022 à 19h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambules :

- **16h30 à 17h30** : intervention de POP ROCK pour un point « développement durable » et échanges avec les élus.
- **17h30 à 19h00** : intervention de M. BEATRIX pour un point sur les projets VTAE et espots 2023 (en vue du débat d'orientations budgétaires 2023).

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 novembre 2022.
- Relevé des décisions.

DOMAINE SKIABLE

1. Convention de partenariat 2022-2023 entre la SAP et l'OTGP, en présence du SIGP.
2. Convention de partenariat 2022-2023 entre la SAP et l'UCPA, en présence du SIGP.
3. Dates d'ouverture des stations.

FINANCES

4. Subvention complémentaire aux jeunes athlètes en 2023.
5. Compensation de l'Etat sur perte de redevance 2021, reversement aux communes membres.
6. Ouverture de crédits pour le versement de la subvention OTGP 2023 durant le 1^{er} trimestre 2023, avance dans l'attente du vote du budget général 2023.
7. Décisions modificatives aux budgets 2022 du SIGP.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Confirmation du planning proposé des réunions du Comité syndical de l'année 2023.
- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE FLAGNE
R.P. 08
73211 AIME CEDEX**

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.